Groupe 2 Herbicide

OZONE 3.0

HERBICIDE CONCENTRÉ EN SUSPENSION

COMMERCIAL (AGRICOLE)

POUR L'APPLICATION EN POSTLEVÉE SUR LE BLÉ DE PRINTEMPS (Y COMPRIS LE BLÉ DUR) ET LE BLÉ D'HIVER POUR LA SUPPRESSION DE LA FOLLE AVOINE, DE LA SÉTAIRE VERTE, DE L'AVOINE CULTIVÉE SPONTANÉE ET DE CERTAINES MAUVAISES HERBES À FEUILLES LARGES

POUR VENTE ET POUR UTILISATION AU MANITOBA, EN SASKATCHEWAN, EN ALBERTA ET DANS L'INTÉRIEUR DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE (Y COMPRIS LA RÉGION DE LA RIVIÈRE DE LA PAIX) SEULEMENT

PRINCIPE ACTIF:

Flucarbazone (présent sous forme de flucarbazone-sodium)................. 200 g/L

Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,0251%

N° D'HOMOLOGATION 35603 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

DANGER- CORROSIF POUR LES YEUX SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE AVANT L'EMPLOI GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS ENTREPOSER DANS UN ENDROIT FRAIS ET SEC

> CONTENU NET: 250 mL à 1000 L Albaugh, LLC. 1525 NE 36th Street Ankeny, IA 50021 USA 1-800-247-8013

Pour des informations médicales ou de traitement suite à une exposition à ce produit, appelez le 1-888-347-6732 (7 jours/semaine, 24 heures).

Pour obtenir des informations sur les déversements chimiques, les fuites, les incendies, les expositions ou les interventions en cas d'accident 24 heures sur 24, appelez CHEMTREC sans frais au 1-800-424-9300.

Sub. No. 2025-3398, 2025-08-22

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES.

MISES EN GARDE GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Sensibilisant cutané potentiel.

Corrosif pour les yeux. ÉVITER tout contact avec les yeux.

NE PAS entrer ni permettre l'entrée de travailleurs dans les sites traités durant le délai de sécurité (DS) de 12 heures.

Appliquer seulement lorsque le potentiel de dérive est au minimum vers les zones d'habitation et d'activité humaines non ciblées. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, de l'équipement d'application et des réglages de la pulvérisation.

VÊTEMENTS PROTECTEURS

Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des lunettes de protection (lunettes de sécurité ou un écran facial), des chaussettes et des chaussures pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations. Le port des gants et des lunettes de protection n'est pas requis pendant l'application en cabine fermée.

Lire et suivre les précautions en matière de manipulation et les recommandations relatives aux vêtements protecteurs sur les étiquettes des produits d'association (herbicides pour mauvaises herbes à feuilles larges et agents tensioactifs). Suivre les instructions du fabricant relativement au nettoyage ou à l'entretien de l'équipement de protection individuelle (EPI). S'il n'existe pas d'instructions pour les articles lavables, utiliser du détergent et de l'eau chaude. Tenir l'EPI à l'écart des autres vêtements et laver séparément.

Se laver les mains avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, d'utiliser du tabac ou d'aller aux toilettes. Enlever immédiatement les vêtements si le pesticide a pénétré, puis bien se laver et remettre des vêtements propres.

Enlever l'équipement de protection individuelle immédiatement après avoir manipulé ce produit. Laver l'extérieur des gants avant de les enlever. Dès que possible, se laver à fond et mettre des vêtements propres.

PREMIERS SOINS

En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés.

Sub. No. 2025-3398, 2025-08-22

Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant ou l'étiquette ou encore noter le nom du produit et son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Il n'existe pas d'antidote précis. Traiter le patient selon les symptômes.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

- TOXIQUE pour les plantes aquatiques et pour les plantes terrestres non ciblées.
 Observer les zones tampons de pulvérisation spécifiées à la section MODE D'EMPLOI.
- Ce produit présente les propriétés et les caractéristiques associées aux substances chimiques détectées dans les eaux souterraines. L'utilisation de ce produit peut entraîner la contamination des eaux souterraines, en particulier dans les zones où le sol est perméable et où la nappe phréatique est peu profonde.
- Pour réduire le ruissellement des zones traitées vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer dans les sites caractérisés par une pente modérée à prononcée, un sol compacté ou de l'argile.
- Éviter d'appliquer ce produit lorsque des averses abondantes sont prévues.
- La contamination des zones aquatiques par suite d'un ruissellement peut être réduite en prévoyant une bande de végétation filtrante entre la zone traitée et le bord du plan d'eau.

ENTREPOSAGE

Entreposer ce produit à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Entreposer dans un endroit frais et sec, de façon à prévenir la contamination croisée avec d'autres pesticides, engrais et nourriture de consommation humaine et animale. Entreposer dans le contenant d'origine et hors de la portée des enfants, de préférence dans une aire d'entreposage verrouillée.

ÉLIMINATION:

Contenants recyclables

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant

Sub. No. 2025-3398, 2025-08-22

- 1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
- 2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale ou territoriale.

Contenants récupérables

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Contenants à remplissages multiples:

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. NES PAS utiliser ce contenant à d'autres fins.

Pour tout renseignement concernant l'élimination de produit non utilisé et dont on veut se départir, s'adresser au titulaire ou à l'organisme de réglementation provincial ou territorial. S'adresser au titulaire et à l'organisme de réglementation provincial ou territorial en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

[BOOKLET LABEL FOR BOTTLE]

Groupe 2 Herbicide

OZONE 3.0

HERBICIDE CONCENTRÉ EN SUSPENSION

COMMERCIAL (AGRICOLE)

POUR L'APPLICATION EN POSTLEVÉE SUR LE BLÉ DE PRINTEMPS (Y COMPRIS LE BLÉ DUR) ET LE BLÉ D'HIVER POUR LA SUPPRESSION DE LA FOLLE AVOINE, DE LA SÉTAIRE VERTE, DE L'AVOINE CULTIVÉE SPONTANÉE ET DE CERTAINES MAUVAISES HERBES À FEUILLES LARGES

POUR VENTE ET POUR UTILISATION AU MANITOBA, EN SASKATCHEWAN, EN ALBERTA ET DANS L'INTÉRIEUR DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE (Y COMPRIS LA RÉGION DE LA RIVIÈRE DE LA PAIX) SEULEMENT

PRINCIPE ACTIF:

Flucarbazone (présent sous forme de flucarbazone-sodium) 200 g/L

Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,0251%

N° D'HOMOLOGATION 35603

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

DANGER- CORROSIF POUR LES YEUX SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE AVANT L'EMPLOI

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

ENTREPOSER DANS UN ENDROIT FRAIS ET SEC

CONTENU NET: 250 mL à 1000 L Albaugh, LLC. 1525 NE 36th Street Ankeny, IA 50021 USA 1-800-247-8013

Pour des informations médicales ou de traitement suite à une exposition à ce produit, appelez le 1-888-347-6732 (7 jours/semaine, 24 heures).

Pour obtenir des informations sur les déversements chimiques, les fuites, les incendies, les expositions ou les interventions en cas d'accident 24 heures sur 24, appelez CHEMTREC sans frais au 1-800-424-9300.

AVIS À L'UTILISATEUR

Sub. No. 2025-3398, 2025-08-22

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES.

MISES EN GARDE

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Sensibilisant cutané potentiel.

Corrosif pour les yeux. ÉVITER tout contact avec les yeux.

VÊTEMENTS PROTECTEURS

Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des lunettes de protection (lunettes de sécurité ou un écran facial), des chaussettes et des chaussures pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations. Le port des gants et des lunettes de protection n'est pas requis pendant l'application en cabine fermée.

Lire et suivre les précautions en matière de manipulation et les recommandations relatives aux vêtements protecteurs sur les étiquettes des produits d'association (herbicides pour mauvaises herbes à feuilles larges et agents tensioactifs). Suivre les instructions du fabricant relativement au nettoyage ou à l'entretien de l'équipement de protection individuelle (EPI). S'il n'existe pas d'instructions pour les articles lavables, utiliser du détergent et de l'eau chaude. Tenir l'EPI à l'écart des autres vêtements et laver séparément.

Se laver les mains avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, d'utiliser du tabac ou d'aller aux toilettes. Enlever immédiatement les vêtements si le pesticide a pénétré, puis bien se laver et remettre des vêtements propres.

Enlever l'équipement de protection individuelle immédiatement après avoir manipulé ce produit. Laver l'extérieur des gants avant de les enlever. Dès que possible, se laver à fond et mettre des vêtements propres.

NE PAS entrer ni permettre l'entrée de travailleurs dans les sites traités durant le délai de sécurité (DS) de 12 heures.

Appliquer seulement lorsque le potentiel de dérive est au minimum vers les zones d'habitation et d'activité humaines non ciblées. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, de l'équipement d'application et des réglages de la pulvérisation.

PREMIERS SOINS

En cas d'ingestion: Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et

Sub. No. 2025-3398, 2025-08-22

lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant ou l'étiquette ou encore noter le nom du produit et son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Il n'existe pas d'antidote précis. Traiter le patient selon les symptômes.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

- TOXIQUE pour les plantes aquatiques et pour les plantes terrestres non ciblées.
 Observer les zones tampons de pulvérisation spécifiées à la section MODE D'EMPLOI.
- Ce produit présente les propriétés et les caractéristiques associées aux substances chimiques détectées dans les eaux souterraines. L'utilisation de ce produit peut entraîner la contamination des eaux souterraines, en particulier dans les zones où le sol est perméable et où la nappe phréatique est peu profonde.
- Pour réduire le ruissellement des zones traitées vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer dans les sites caractérisés par une pente modérée à prononcée, un sol compacté ou de l'argile.
- Éviter d'appliquer ce produit lorsque des averses abondantes sont prévues.
- La contamination des zones aquatiques par suite d'un ruissellement peut être réduite en prévoyant une bande de végétation filtrante entre la zone traitée et le bord du plan d'eau.

ENTREPOSAGE

Entreposer ce produit à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Entreposer dans un endroit frais et sec, de façon à prévenir la contamination croisée avec d'autres pesticides, engrais et nourriture de consommation humaine et animale. Entreposer dans le contenant d'origine et hors de la portée des enfants, de préférence dans une aire d'entreposage verrouillée.

ÉLIMINATION:

Contenants recyclables

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant

- 1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
- Rendre le contenant inutilisable.

Sub. No. 2025-3398, 2025-08-22

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale ou territoriale.

Contenants récupérables

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Contenants à remplissages multiples:

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. NES PAS utiliser ce contenant à d'autres fins.

Pour tout renseignement concernant l'élimination de produit non utilisé et dont on veut se départir, s'adresser au titulaire ou à l'organisme de réglementation provincial ou territorial. S'adresser au titulaire et à l'organisme de réglementation provincial ou territorial en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

RENSEIGNEMENTS SUR LE PRODUIT

OZONE 3.0 est un herbicide de postlevée sélectif qui s'applique sur le blé de printemps (blé vitreux roux de printemps, blé de printemps Canada Prairie, blé tendre blanc de printemps et blé extra fort ou d'utilité générale), le blé dur et le blé d'hiver.

OZONE 3.0 appliqué en postlevée doit être mélangé en cuve avec l'un des agents tensioactifs indiqués sur cette étiquette. Pour une suppression à plus large spectre des mauvaises herbes, OZONE 3.0 peut être mélangé en cuve avec l'un des herbicides pour mauvaises herbes à feuilles larges indiqués sur cette étiquette. Consulter la section « MÉLANGES EN CUVE » pour connaître les produits recommandés.

OZONE 3.0 est absorbé par le feuillage et la racine de la graminée et de mauvaises herbes à feuilles larges. Ces mauvaises herbes cessent de croître après l'application du produit, éliminant du fait même les effets concurrentiels des mauvaises herbes sensibles. Toutefois, il peut falloir une à deux semaines afin que la suppression complète des mauvaises herbes ne soit visible.

OZONE 3.0 supprime les biotypes de folle avoine qui ont développé une résistance aux herbicides à base d'ACCase (groupe 1) et de triallate (groupe 8). Il supprime également les biotypes de sétaire verte résistant aux herbicides à base d'ACCase (groupe 1) et de dinitroaniline (groupe 3).

MODE D'EMPLOI

Mises en garde générales

Lire le MODE D'EMPLOI au complet avant d'utiliser OZONE 3.0.

- Ne pas appliquer en postlevée s'il pleut ou si des averses sont prévues dans l'heure suivant l'application.
- Comme ce produit n'est pas homologué pour utilisation dans un habitat aquatique, NE PAS l'utiliser pour supprimer les organismes aquatiques nuisibles

Sub. No. 2025-3398, 2025-08-22

- NE PAS contaminer les sources d'eau d'irrigation ou d'eau potable ni les habitats aquatiques par suite du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.
- Ne pas mélanger, charger ou nettoyer l'équipement de pulvérisation à moins de 10 mètres des têtes de puits ou des systèmes aquatiques, y compris les marais, étangs, fossés, ruisseaux, lacs, etc.
- Ne pas laisser paître les bêtes dans les champs traités ni utiliser la culture fourragère comme fourrage vert. Les grains de blé ou la paille provenant des champs traités peuvent être donnés aux bêtes comme fourrage.
- Empêcher la dérive de ce produit vers d'autres cultures, en particulier le canola, l'avoine cultivée ou d'autres cultures non ciblées.
- Après le traitement, respecter un délai d'attente avant la récolte de 80 jours.
- Ne pas traiter le blé contre-ensemencé de légumineuses.
- Ne pas congeler.

Application terrestre

- Application à l'aide d'un pulvérisateur agricole : NE PAS appliquer lorsque la vitesse du vent est inférieure à 1 km/heure. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS appliquer avec des pulvérisations plus fines que le calibre grossier de la classification de l'American Society of Agricultural and Biological Engineers (ASABE) S572 (572.1 à 572.3). La hauteur de la rampe doit être de 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.
- Appliquer seul ou dans des mélanges en cuve dans un volume de pulvérisation de 50 à 100 L/ha (22,5 à 45 L/acre ou 5 à 10 gallons/acre), à une pression de 207 à 345 kPa (30 à 50 lb/po²) pour s'assurer d'une couverture appropriée des mauvaises herbes.
- Les buses à jet plat de 80o ou de 110o sont recommandées pour un épandage optimal. Ne pas utiliser de buses à miroir ni d'équipement d'épandage à grosses gouttelettes. Les buses peuvent être orientées à 45o vers l'avant afin d'accroître la pénétration dans la culture et de favoriser une meilleure couverture des mauvaises herbes.
- Ne pas appliquer lorsqu'il souffle à plus de 15 km/h à 2 m au-dessus du sol sur le lieu de l'épandage.

Application aérienne

- Application par aéronef à pilotage conventionnel : NE PAS appliquer lorsque la vitesse du vent est inférieure à 1 km/heure. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS appliquer lorsque la vitesse du vent dépasse 16 km/heure à hauteur de vol, au-dessus du site d'application. NE PAS appliquer avec des pulvérisations plus fines que le calibre grossier de la classification de l'American Society of Agricultural and Biological Engineers (ASABE) S572 (572.1 à 572.3). Réduire la dérive causée par les turbulences créées en bout d'aile de l'aéronef. L'espacement des buses le long de la rampe d'aspersion NE DOIT PAS dépasser 65 % de l'envergure des ailes ou du rotor.
- Épandre seulement avec un aéronef pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette.
- Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées qui sont indiquées sur l'étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type

Sub. No. 2025-3398, 2025-08-22

d'appareil aérien disponible.

 S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés ou un système GPS.

Mises en garde concernant l'utilisation (application aérienne)

Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans le Guide national d'apprentissage-application de pesticides par aéronef développé par le Comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides doivent être présentes.

Mise en garde concernant l'opérateur antiparasitaire - Application aérienne

- Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques prémélangés contenus dans un système fermé.
- Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.
- Le pilote (applicateur aérien) doit porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussettes et des chaussures.
- Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent des mélanges et du chargement doivent porter des gants, des combinaisons et des lunettes ou un masque les protégeant contre les produits chimiques durant le mélange des produits, le chargement, le nettoyage et les réparations. Lorsque les précautions qu'on recommande à l'opérateur de prendre sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les étiquettes pour épandage avec pulvérisateur terrestre, suivre les précautions les plus rigoureuses.
- Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

Mises en garde propres au produit

Lire attentivement l'étiquette au complète et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler le titulaire au 1-800-247-8013. Pour obtenir des conseils techniques, contacter le distributeur ou un conseiller agricole provincial ou territorial. L'épandage de ce produit spécifique doit répondre aux exigences suivantes : Volume : Appliquer la quantité spécifiée avec un volume de pulvérisation minimal de 28 litres par hectare pour un aéoronef à pilotage conventionnel.

Zones tampons de pulvérisation

Une zone tampon de pulvérisation N'EST PAS requise pour

• les utilisations faisant appel à un équipement d'application portatif permises sur la présente étiquette.

Les zones tampons de pulvérisation spécifiées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le point d'application directe et la bordure sous le vent la plus rapprochée des habitats terrestres sensibles (tels que les prairies, les zones forestières, les plantations brise-vent, les boisés, les haies, les zones riveraines et les arbustes) et des habitats d'eau douce sensibles (comme les lacs, les rivières, les marécages, les étangs, les fondrières des

prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs et les terres humides).

Méthode d'épandage	Culture		Zones tampons de pulvérisation requises (en mètro pour la protection d'un :		(en mètres)
			habitats d'eau douce d	'une profondeur de :	habitats
			moins de 1 m	Plus de 1 m	terrestres
Pulvérisateur agricole	Blé de prin d'hiver	temps et	2	1	1
Aérienne	Blé de printemps	Voilure fixe	5	1	20
	et d'hiver	Voilure tournante	5	2	25

Lorsque les mélanges en cuve sont permis, consulter l'étiquette des produits d'association et respecter la zone tampon de pulvérisation la plus grande (la plus restrictive) indiquée pour chacun des produits utilisés dans le mélange en cuve, puis appliquer en utilisant le calibre de gouttelettes le plus gros (selon la classification de l'ASABE) parmi ceux indiqués sur l'étiquette des produits d'association.

Il est possible de modifier les zones tampons de pulvérisation associées à ce produit pour les technologies d'application conventionnelles selon les conditions météorologiques et la configuration du matériel de pulvérisation en utilisant le calculateur de zone tampon de pulvérisation dans la section Atténuation de la dérive du site Web Canada.ca.

PÉRIODE D'APPLICATION

OZONE 3.0 peut être appliqué en postlevée sur tous les types de blé de printemps (y compris le blé dur) et de blé d'hiver.

Les recherches ont démontré un rendement optimal du blé en procédant à une suppression précoce des mauvaises herbes cibles avant le tallage du blé. Pour ce qui est de l'utilisation en postlevée, appliquer OZONE 3.0 sur le blé dont la tige principale comporte un minimum d'une feuille et un maximum de quatre feuilles, plus deux talles. Au-delà de ce stade, l'épandage peut produire des pertes de rendement attribuables à la concurrence des mauvaises herbes.

MODE D'EMPLOI EN POSTLEVÉE DANS LE BLÉ DE PRINTEMPS, LE BLÉ DUR ET LE BLÉ D'HIVER

Appliquer OZONE 3.0 avec un agent tensioactif, lorsque la majorité de la culture de blé compte un minimum d'une feuille et un maximum de quatre feuilles sur la tige principale, plus deux talles. Utiliser un agent tensioactif non ionique homologué, comme Agral 90, AgSurf, etc., à un taux de 0,25 % v/v (0,25 L pour un total de 100 L de solution à pulvériser).

Ne pas appliquer plus de 144 ml/ha **OZONE 3.0** (30 g m.a./ha) par saison de croissance.

APPLICATIONS RECOMMANDÉES

<u>/ (</u>					
PÉRIODE D'APPLICATION					
CULTURE	STADE DE CROISSANCE	REMARQUES			

Blé de printemps	1 feuille à 6 feuilles	1 à 4 feuilles sur la tige principale, plus
Blé dur	entières	2 talles
Blé d'hiver		

SUPPRESSION DES GRAMINÉES DANS LE BLÉ					
CULTURE	MAUVAISES HERBES	TAUX	REMARQUES		
Blé de printemps Y compris:	Sétaire verte (millet sauvage)	72 ml/ha	La sétaire verte ne doit pas avoir plus de 4 feuilles et 2 talles.		
Blé vitreux roux de printemps, blé de printemps Canada Prairie, blé tendre blanc de printemps et	Mauvaises herbes supprimées au taux de 72 ml/ha plus Folle avoine Avoine cultivée spontanée	95 ml/ha	La folle avoine ne doit pas avoir plus de 4 feuilles et 2 talles. Utiliser 95 ml/ha lorsque la densité de folle avoine est inférieure à 100 plantes/m². L'avoine cultivée spontanée ne doit pas avoir plus de 4 feuilles et 2 talles.		
blé extra fort (d'utilité générale) Blé dur Blé d'hiver	Mauvaises herbes supprimées au taux de 95 ml/ha plus Folle avoine	119 ml/ha	La folle avoine ne doit pas avoir plus de 4 feuilles et 2 talles. Utiliser 119 ml/ha lorsque la folle avoine, sont en pleine croissance dans des conditions environnementales idéales.		
	Mauvaises herbes supprimées au taux de 119 ml/ha plus Folle avoine	144 ml/ha	La folle avoine ne doit pas avoir plus de 4 feuilles et 2 talles. Utiliser 144 ml/ha lorsque la folle avoine ne sont pas en pleine croissance en raison de conditions environnementales difficiles ou lorsque le produit est mélangé en cuve avec un autre produit qui contient du dicamba.		

SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES À FEUILLES LARGE DANS LE BLÉ				
MAUVAISE HERBE	TAUX	REMARQUES		
Amarante à racine rouge	95 ml/ha	Pour la suppression de l'amarante à racine		
(Amaranthus retroflexus)		rouge, appliquer OZONE 3.0 sur les		
		mauvaises herbes au stade de 2 à 6 feuilles.		
Moutarde des champs		Pour la suppression de la moutarde des		
(Brassica kaber)		champs, appliquer OZONE 3.0 sur les		
		mauvaises herbes au stade de 2 à 6 feuilles.		
Tabouret des champs		Pour la suppression du tabouret des champs,		
(Thlaspi arvense)		appliquer OZONE 3.0 sur les mauvaises		
		herbes au stade de 2 à		
		9 feuilles.		
Canola spontané		Pour la suppression du canola spontané,		
(Brassica napus)		appliquer OZONE 3.0 sur les mauvaises		
		herbes au stade de 2 à 6 feuilles. Ne		
		supprimera pas les variétés de canola ayant		
		une tolérance à l'imidazolinone		
		(CLEARFIELD®).		
Renouée scabre		Pour la suppression de la renouée scabre,		
(Polygonum scabrum Moench.)		appliquer OZONE 3.0 sur les mauvaises		
		herbes au stade de 2 à 6 feuilles.		
Bourse-à-pasteur		Pour la suppression de la bourse-à-pasteur,		

(Capsella bursa-pastoris)	appliquer OZONE 3.0 sur les mauvaises
	herbes au stade de 2 à
	6 feuilles.

Le blé exposé à des sols gorgés ou saturés d'eau, à des températures extrêmes (grande chaleur ou gel), à la sécheresse, à une faible fertilité ou à une maladie des plantes au moment de l'épandage pourrait montrer des symptômes de dommages inacceptables. Ces mêmes conditions peuvent réduire le degré de suppression des mauvaises herbes.

MÉLANGES EN CUVE

Ce produit peut être mélangé avec un engrais, un supplément ou avec des produits antiparasitaires homologués, dont les étiquettes permettent aussi les mélanges en cuve, à la condition que la totalité de chaque étiquette, y compris le mode d'emploi, les mises en garde, les restrictions, les précautions relatives à l'environnement et les zones tampons de pulvérisation, soit suivie pour chaque produit. Lorsque les renseignements inscrits sur les étiquettes des produits d'association divergent, il faut suivre le mode d'emploi le plus restrictif. Ne pas effectuer de mélanges en cuve avec des produits contenant le même principe actif, à moins que ces produits soient recommandés spécifiquement sur cette étiquette.

Dans certains cas, le mélange de produits antiparasitaires en cuve peut entraîner une diminution de l'efficacité antiparasitaire ou une augmentation des dommages à la culture hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec Albaugh LLC. au 1-800-247-8013 pour demander des renseignements avant d'appliquer tout mélange en cuve qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette.

Consulter les tableaux précédents pour connaître le taux et la période d'application appropriées d'OZONE 3.0. Utiliser un agent tensioactif non ionique homologué (0,25 % v/v ou 0,25 L/100 L de solution à pulvériser) avec OZONE 3.0 utilisé seul ou avec des produits d'association.

	PRODUITS D'ASSOCI	ATION APPROUVÉS DANS LE BLÉ DE PRINTEMPS
	HERBICIDE	REMARQUES
D'A	SSOCIATION MÉLANGÉ	
B.A	EN CUVE, POUR AUVAISES HERBES À	
IVI	FEUILLES LARGES	
1	2,4-D Amine	Utiliser jusqu'à 560 g é.a./ha d'herbicide 2,4-D Amine
2	2,4-D Ester	Utiliser jusqu'à 560 g é.a./ha d'herbicide 2,4-D Ester
3	Herbicide Akito ^{MC}	
4	Herbicide Akito + 2,4-D Ester 700	Utiliser jusqu'à 560 g é.a./ha d'herbicide 2,4-D Ester 700
5	Herbicide Akito + MCPA Ester 600	Utiliser jusqu'à 560 g é.a./ha d'herbicide MCPA Ester 600
6	Herbicide Ally ^{MD} + 2,4-D	L'ajout d'un second agent tensioactif n'est pas nécessaire.
	Amine	Utiliser uniquement l'un des agents tensioactifs recommandés
		sur l'étiquette d'OZONE 3.0 à raison de 0,25 % v/v (0,25 L par
		100 L de bouillie de pulvérisation).
		Appliquer le mélange en cuve dans au moins 100 L d'eau par hectare
		(45 L/acre ou 10 gallons/acre) si le taux de 95 ou 144 ml/ha OZONE
		3.0 est utilisé pour ce mélange en cuve.

Sub. No. 2025-3398, 2025-08-22

0	1. 2023-3330, 2023-00-22		
7	Herbicide Ally + 2,4-D Ester	L'ajout d'un second agent tensioactif n'est pas nécessaire. Utiliser uniquement l'un des agents tensioactifs recommandés sur l'étique d'OZONE 3.0 à raison de 0,25 % v/v (0,25 L par 100 L de bouillie quivérisation). Appliquer le mélange en cuve dans au moins 100 L d'eau par hectare (45 L/acre ou 10 gallons/acre) si le taux de 95 ou 144 ml/h OZONE 3.0 est utilisé pour ce mélange en cuve.	
8	Attain ^{MC} XC A Herbicide	Appliquer le mélange en cuve dans au moins 100 L d'eau par hectare (45 L/acre ou 10 gallons/acre) si le taux de 95 ou 144 ml/ha OZONE 3.0 est utilisé pour ce mélange en cuve.	
9	Buctril MD M / IPCO Logic MD M Herbicide Liquide		
10	Curtail ^{MD} M Herbicide	Appliquer le mélange en cuve dans au moins 100 L d'eau par hectare (45 L/acre ou 10 gallons/acre) si le taux de 95 ou 144 ml/ha OZONE 3.0 est utilisé pour ce mélange en cuve.	
11	DyVel MD Herbicide	On pourrait observer un degré de suppression moindre de la folle avoine avec ce produit d'association. Utiliser le taux de 144 ml/ha OZONE 3.0 pour la suppression de la folle avoine. Ne pas utiliser le taux de 95 ml/ha OZONE 3.0 avec ce mélange en cuve.	
12	Herbicide Enforcer ^{MC} D		
13	Herbicide Enforcer ^{MC} M		
14	IPCO ^{MD} Dichlorprop-DX Herbicide		
15	Mélange en cuve de l'Herbicide Frontline ^{MC} 2,4-D XC	Le mélange en réservoir de l'herbicide Frontline MC 2,4-D XC consiste en l'herbicide Frontline 2,4-D XC A et l'herbicide Frontline 2,4-D XC B.	
16	Frontline ^{MC} XL Herbicide	Appliquer le mélange en cuve dans au moins 100 L d'eau par hectare (45 L/acre ou 10 gallons/acre).	
17	MCPA Amine	Utiliser jusqu'à 560 g é.a./ha d'herbicide MCPA Amine.	
18	MCPA Ester	Utiliser jusqu'à 560 g é.a./ha d'herbicide MCPA Ester.	
19	Herbicide OcTTain ^{MC} XL	Appliquer le mélange en cuve dans au moins 100 L d'eau par hectare (45 L/acre ou 10 gallons/acre).	
20	Pardner MD Herbicide / IPCO Brotex MD 240 Herbicide Liquide		
21	Herbicide Pixxaro ^{MC} A		
22	Herbicide Pixxaro A + MCPA Ester		
23	Herbicide Pixxaro A + Herbicide Curtail M		
24	Herbicide Refine MD SG + 2,4-D Amine	L'ajout d'un second agent tensioactif n'est pas nécessaire. Utiliser uniquement l'un des agents tensioactifs recommandés sur l'étiquette d'OZONE 3.0 à raison de 0,25 % v/v (0,25 L par 100 L de bouillie de pulvérisation).	
25	Herbicide Refine SG + 2,4-D Ester	L'ajout d'un second agent tensioactif n'est pas nécessaire. Utiliser uniquement l'un des agents tensioactifs recommandés sur l'étiquette d'OZONE 3.0 à raison de 0,25 % v/v (0,25 L par 100 L de bouillie de pulvérisation).	
26	Herbicide Refine SG	L'ajout d'un second agent tensioactif n'est pas nécessaire. Utiliser uniquement l'un des agents tensioactifs recommandés sur l'étiquette d'OZONE 3.0 à raison de 0,25 % v/v (0,25 L par 100 L de bouillie de pulvérisation).	

Sub. No. 2025-3398, 2025-08-22

27	Stellar ^{MC} XL Herbicide	Appliquer le mélange en cuve dans au moins 100 L d'eau par hectare (45 L/acre ou 10 gallons/acre) si le taux de 95 ou 144 ml/ha OZONE 3.0 est utilisé pour ce mélange en cuve.
28	Thumper ^{MD} Herbicide Selectif Emulsifiable/ IPCO Leader [®] Herbicide Liquide	

	PRODUITS D'ASSOCIATION APPROUVÉS DANS LE BLÉ DUR			
HERBICIDE D'ASSOCIATION MÉLANGÉ EN CUVE, POUR MAUVAISES HERBES À FEUILLES LARGES		REMARQUES		
1	2,4-D Amine	Utiliser 420 g é.a./ha d'herbicide 2,4-D Amine. Appliquer le mélange en cuve dans au moins 100 L d'eau par hectare (45 L/acre ou 10 gallons/acre).		
2	2,4-D Ester	Utiliser 420 g é.a./ha d'herbicide 2,4-D Ester. Appliquer le mélange en cuve dans au moins 100 L d'eau par hectare (45 L/acre ou 10 gallons/acre).		
3	Herbicide Akito			
4	Herbicide Akito + 2,4- D Ester 700	Utiliser jusqu'à 560 g é.a./ha d'herbicide 2,4-D Ester 700		
5	Herbicide Akito + MCPA Ester 600	Utiliser jusqu'à 560 g é.a./ha d'herbicide MCPA Ester 600		
6	Herbicide Enforcer D			
7	Herbicide Enforcer M			
8	Herbicide Pixxaro A			
9	Herbicide Pixxaro A + MCPA Ester			
10	Herbicide Pixxaro A + Herbicide Curtail M			

	PRODUITS D'AS	SOCIATION APPROUVÉS DANS LE BLÉ D'HIVER
HERBICIDE D'ASSOCIATION MÉLANGÉ EN CUVE, POUR MAUVAISES HERBES À FEUILLES LARGES		REMARQUES
1	2,4-D Amine	Utiliser jusqu'à 560 g é.a./ha d'herbicide 2,4-D Amine.
2	2,4-D Ester	Utiliser jusqu'à 560 g é.a./ha d'herbicide 2,4-D Ester.
3	Buctril M / IPCO Logic® M Herbicide Liquide	
4	MCPA Amine	Utiliser jusqu'à 560 g é.a./ha d'herbicide MCPA Amine.
5	MCPA Ester	Utiliser jusqu'à 560 g é.a./ha d'herbicide MCPA Ester.
6	Herbicide Refine SG / Herbicide Deploy WDG	L'ajout d'un second agent tensioactif n'est pas nécessaire. Utiliser uniquement l'un des agents tensioactifs recommandés sur l'étiquette d'OZONE 3.0 à raison de 0,25 % v/v (0,25 L par 100 L de bouillie de pulvérisation).

INSTRUCTIONS DE MÉLANGE

1. S'assurer que le pulvérisateur est propre, y compris le réservoir, les tuyaux et les filtres. Les filtres directs et les tamis de buse doivent être propres et comporter un

Sub. No. 2025-3398, 2025-08-22

- maximum de 50 mailles.
- Remplir le réservoir au tiers ou à moitié d'eau propre et mettre en marche le système d'agitation. Maintenir une agitation suffisante durant le mélange et l'épandage.
- 3. Si le produit d'association est en poudre ou en granules, ajouter la quantité requise de produit d'association. Agiter jusqu'à ce que la bouillie soit bien mélangée.
- 4. Ajouter la quantité appropriée d'OZONE 3.0 directement dans le réservoir de pulvérisation. Agiter jusqu'à ce que l'OZONE 3.0 soit bien mélangé.
- 5. Ajouter les produits d'association restants. Agiter jusqu'à ce que la bouillie soit bien mélangée.
- Ajouter l'adjuvant.
- 7. Compléter en remplissant le réservoir avec levolume d'eau requis. Maintenir une agitation suffisante durant le mélange et l'épandage.

INSTRUCTIONS DE PULVÉRISATION

Application terrestre

Appliquer dans un volume de pulvérisation de 50 à 100 L/ha (22,5 à 45 L/acre ou 5 à 10 gallons/acre), à moins d'une autre indication dans la section sur les produits d'association de cette étiquette, à une pression de 207 à 345 kPa (30 à 50 lb/po²) pour s'assurer d'un épandage approprié sur les mauvaises herbes.

Les buses à jet plat de 80° ou de 110° sont recommandées pour un épandage optimal. Ne pas utiliser de buses à miroir ni d'équipement d'épandage à grosses gouttelettes. Les buses peuvent être orientées à 45° vers l'avant afin d'accroître la pénétration dans la culture et de favoriser un meilleur épandage sur les mauvaises herbes.

Application aérienne

À moins d'autres indications à la section des mélanges en cuve de cette étiquette, appliquer dans un volume de pulvérisation d'au moins 28 L/ha (11 L/acre ou 3 gallons/acre) et à une pression d'au moins 300 kPa, afin d'obtenir une couverture appropriée des mauvaises herbes.

Ne pas appliquer avec des gouttelettes de pulvérisation plus petites que la classification grossière de l'American Society of Agricultural Engineers (ASABE). Afin de réduire la dérive causée par les turbulences créées en bout d'aile de l'aéronef, l'espacement des buses le long de la rampe d'aspersion **NE DOIT PAS** dépasser 65 % de l'envergure des ailes ou du rotor.

NETTOYAGE DU PULVÉRISATEUR

- 1. Vider et rincer à fond le réservoir de pulvérisation, la rampe et les tuyaux avec de l'eau propre. Veiller particulièrement à bien éliminer les dépôts visibles.
- 2. Remplir le réservoir d'eau propre et ajouter 1 % v/v (1 L/100L) d'ammoniac domestique. Faire circuler la solution de nettoyage dans les tuyaux, la rampe et les buses. Faire circuler pendant au moins 15 minutes. Rincer une fois de plus les tuyaux, la rampe et les buses, puis vider le réservoir.
- 3. Nettoyer les buses et les tamis dans un contenant séparé avec de l'eau et de l'ammoniac.
- 4. Répéter l'étape numéro 2.
- 5. Rincer le réservoir, la rampe et les tuyaux avec de l'eau propre.
 - Ne pas nettoyer le pulvérisateur à proximité de végétation à préserver, de puits ou d'autres sources d'approvisionnement en eau.

Sub. No. 2025-3398, 2025-08-22

- Éliminer les rinçures conformément à la réglementation provinciale/territorial.
- Vérifier l'étiquette des produits d'association pour obtenir les autres instructions de nettoyage.

CULTURES DE ROTATION

Les cultures suivantes peuvent être semées 11 mois après un épandage OZONE 3.0.

Zones de sol et cultures de rotation				
Gris forestier	Noir	Brun foncé	Brun	
Blé de printemps	Blé de printemps	Blé de printemps	Blé de printemps	
Orge	Orge	Orge		
Canola	Canola	Canola		
Pois des champs*	Pois des champs*	Pois des champs*		
	Haricots de grande	Lin		
	culture	Blé dur		
	Lin			
	Blé dur			

*Les pois des champs peuvent être cultivés l'année suivant une application d'OZONE 3.0 si les conditions suivantes sont respectées :

- 1. le pH du sol est inférieur à 7,5;
- 2. la teneur en matière organique est supérieure à 4 %;
- 3. les précipitations doivent être égales ou supérieures à la moyenne sur 10 ans (au moins 100 mm dans les 60 jours suivant l'application au cours de l'année du traitement).

Ou encore, les champs peuvent être mis en jachère d'été.

Comme OZONE 3.0 est dégradé par les microbes du sol, il faut tenir compte des conditions environnementales diminuant l'activité microbienne lorsqu'on choisit les cultures de rotation. Ces conditions environnementales, comprennent une sécheresse prolongée et/ou du temps froid précédant la saison de croissance suivante, ainsi que des sols à faible teneur en matière organique (moins de 2 %) et un pH élevé (plus de 7,5). Si ces conditions existent, un test biologique du sol peut s'avérer nécessaire pour assurer la protection des cultures de rotation.

Ne pas semer de cultures autres que celles qui sont indiquées plus haut dans l'année suivant l'application d'OZONE 3.0 sur le blé.

RECOMMANDATIONS CONCERNANT LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, il importe de noter qu'OZONE 3.0 est un herbicide du groupe 2. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à OZONE 3.0 et à d'autres herbicides du groupe 2. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition d'une résistance aux herbicides :

 Dans la mesure du possible, alterner OZONE 3.0 ou les herbicides du même groupe 2, avec des herbicides qui appartiennent à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes mauvaises herbes et ce, au cours d'une seule saison de Sub. No. 2025-3398, 2025-08-22

croissance (applications séquentielles) ou entre les saisons de croissance.

- Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent. Pour ralentir l'acquisition d'une résistance, le composé du mélange le moins susceptible de créer une résistance devrait supprimer la ou les mauves herbes ciblées aussi efficacement que le composé du mélange le plus susceptible de créer une résistance.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les mauvaises herbes qui privilégie de dépistage, la consultation de données antérieurs sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui permit l'intégration des techniques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques de lutte), des pratiques culturale (par exemple, augmentation de la densité des semis, application d'engrais au moment propice et au moyen d'une méthode précise pour favoriser la croissance de la culture plutôt que celle des mauvaises herbes) ou biologiques (recours à des cultures ou à des variétés de végétaux qui entrent en compétition avec les mauvaises herbes) et d'autres pratique de lutte.
- Après l'application d'herbicides, surveiller les populations de mauvaises herbes traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance (par exemple, une des espèces de mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette n'a pas été supprimée). En présence de signes attestant une résistance potentielle, empêcher la production des graines des mauvaises herbes sur le site touché en utilisant, dans la mesure du possible, un autre herbicide appartenant à un groupe différent. Empêcher la propagation des mauvaises herbes résistantes d'un champ à l'autre en nettoyant le matériel de labour et de récolte avant le passage dans un autre champ et en utilisant des semences non contaminées.
- Faire analyser les graines de mauvaises herbes potentiellement résistantes par un laboratoire qualifié afin de confirmer leur résistance et d'opter pour un autre herbicide.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseiller agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un biotype de mauvaise herbe précis pour ce qui est de la gestion de la résistance au pesticides et de la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec Albaugh, LLC au 1-800-247-8013.

MD Tous les autres produits sont des marques déposées de leurs sociétés respectives.

MC Tous les autres produits sont des marques de commerce de leurs sociétés respectives.